

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le



ID : 021-212104251-20250425-DEC_2025_46-AR

DECISION DU MAIRE N° 2025/46

Objet : Budget Principal année 2025, décision de virement de crédit n°1 - section d'investissement - entre chapitres et/ou codes opérations.

Le Maire de la ville de Montbard,

Vu, l'instruction comptable M57 au tome 2, titre 1, chapitre 2 : « Si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. »,

Vu, la délibération n°2025-30 en date du 03 avril 2025 concernant le vote du budget primitif 2025 du budget Principal par chapitre de la section d'investissement autorisant des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de cette section,

Considérant, le total des dépenses réelles d'investissement s'élevant à 5 895 201.38€, le montant maximum des mouvements de crédits de chapitre à chapitre est de 442 140.10€,

Considérant le besoin de modifier la répartition par chapitre et/ou code opération de la section d'investissement du budget Principal 2025.

DECIDE

Article unique : Au sein de la section d'investissement du budget Principal 2025, la répartition des crédits par code opération est modifiée comme suit :

N° de virement	Article	Code opération	Libellé du code opération	Montant
1	21314	2403	BATIMENTS SERVICES PUBLICS	+ 2 312.61 €
1	21318	2503	BATIMENTS SERVICES PUBLICS	+ 15 000 €
1	21318	2506	AUTRES BATIMENTS ET TERRAINS AMENAGES	- 17 312.61 €